



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
6 avril 2004
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2004

14-23 juin 2004

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays

République islamique d'Iran

Assistance proposée : 10,5 millions de dollars, dont 9,5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million de dollars provenant de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Période du programme : cinq ans (2005-2009)

Cycle de l'assistance : quatrième

Catégorie sur la base de la décision 2000/19 : C

Assistance proposée par domaines de base du programme

(en millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé de la procréation	5,00	1	6,00
Stratégies en matière de population et de développement	3,25		3,25
Condition de la femme	0,50		0,50
Coordination du programme et assistance	0,75		0,75
Total	9,50	1	10,50



I. Analyse de la situation

1. La République islamique d'Iran, qui compte près de 67 millions d'habitants, est en pleine transition démographique et socioéconomique. L'espérance de vie est de 69 ans. Les adolescents représentent 28 % de la population. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent environ 5 % de la population, mais ce pourcentage augmente.

2. Le taux de fécondité, qui a considérablement baissé au cours des 15 dernières années, a atteint le taux de remplacement de deux enfants par femme. Même si le taux de croissance démographique est inférieur à 1,5 par an, les membres de la génération du baby boom iranien (ceux qui sont nés entre 1979 et 1989) sont maintenant en âge de procréer. C'est l'activité procréatrice de ce groupe, composé de près de 18 millions de personnes, qui décidera si le pays connaîtra une deuxième explosion démographique.

3. Le produit intérieur brut par habitant est proche de 2 000 dollars et croît au rythme de 2 à 3 % par an, moins vite que le taux d'inflation. Dix-huit pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et la répartition des revenus est inégale. Le chômage est un obstacle important au développement : son taux est de 24 % chez les 15-29 ans et de 22 % environ chez les femmes.

4. La République islamique d'Iran a satisfait bon nombre des engagements énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Le taux de mortalité maternelle est de 37 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité infantile de 28,6 pour 1 000 naissances vivantes. Les naissances sont assurées à 90 % par un personnel qualifié. Le taux d'utilisation de la contraception est de 56 % pour les méthodes modernes et de 74 % pour l'ensemble des méthodes. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale représentent environ 8 %. Il existe cependant des inégalités régionales en ce qui concerne les indicateurs de santé de la procréation.

5. Le programme national de planification familiale a été une grande réussite au point que la croissance démographique et le taux de fécondité ne sont plus des sujets de préoccupation. Il en résulte que le financement de ce programme est resté stable au cours des dernières années et a en fait diminué en termes réels.

6. Des inégalités entre les sexes persistent. La participation des femmes au développement est entravée par les attentes de la société en ce qui concerne les rôles dévolus aux femmes et d'autres facteurs socioculturels. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est toujours en cours d'examen par le parlement national. Le quatrième plan de développement quinquennal (2005-2009), dont le parlement est actuellement saisi, traite d'un certain nombre de questions relatives à l'habilitation des femmes et à la condition féminine et invite à éliminer la violence à l'égard des femmes.

7. En 2003, on a recensé 700 000 cas d'infections sexuellement transmises (IST) et on estime à plus de 30 000 le nombre de personnes touchées par le VIH/sida. Le taux de prévalence du VIH/sida est de 0,1 % dans l'ensemble de la population et inférieur à 0,01 % chez les 15-24 ans. Selon les données épidémiologiques disponibles, le taux de prévalence chez les groupes à haut risque est bien plus élevé, supérieur à 1 % chez les toxicomanes par voie intraveineuse. La difficulté consiste à

maintenir un taux de prévalence général du VIH/sida faible tout en réduisant la prévalence chez les groupes à haut risque.

8. Le bilan commun de pays a été achevé en 2003. Il tient compte de la santé de la procréation, des caractéristiques démographiques, de l'équité dans le traitement des deux sexes et de l'égalité entre les sexes, des données démographiques ventilées par sexe et des liens entre ces questions et la pauvreté. Les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) les plus pertinentes pour le FNUAP sont les suivantes : atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la bonne gestion des affaires publiques et la planification préalable et l'assistance en cas d'urgence.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. Les premier et deuxième programmes de pays du FNUAP ont été axés sur la population et la planification familiale. Le troisième programme a été centré sur l'éducation en matière de santé de la procréation dans les systèmes éducatifs scolaires et non scolaires; il a permis d'améliorer la qualité des services de santé de la procréation et de l'information dispensée en la matière et a créé une capacité institutionnelle pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. C'est principalement dans le domaine des interventions en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC) que le programme a joué un rôle dans les efforts de prévention du VIH/sida. L'hygiène procréative de l'adolescence reste un sujet délicat, même si les faits prouvent clairement que les besoins en la matière ne sont pas satisfaits. En ce qui concerne la population et le développement, le programme a permis de renforcer les moyens du pays en matière de collecte et d'analyse de données. Il a également permis de créer un programme d'études du niveau de la maîtrise dans le domaine de la population et du développement à l'université de Shiraz.

10. Le FNUAP a concentré ses efforts sur cinq provinces dans lesquelles les besoins étaient les plus importants. Il a aidé le Gouvernement à faciliter l'accès à des services de maternité et de santé de la procréation sûrs, et à mener à bien un projet pilote d'éducation en matière de santé de la procréation. Le Gouvernement prévoit d'intégrer l'éducation en matière de santé de la procréation dans les programmes scolaires nationaux d'ici à 2006. Dans le système éducatif non scolaire, l'alphabétisation, les compétences pratiques et l'éducation en matière de santé de la procréation ont été étendus au-delà des premiers districts visés. Le Gouvernement a également reconnu la nécessité d'une sensibilisation à la condition féminine et offre à cet égard des programmes de formation en cours d'emploi à titre volontaire.

11. L'un des enseignements tirés du programme de pays précédent est qu'il convient d'assurer une meilleure coordination entre les secteurs et au sein de ceux-ci, et entre les pouvoirs publics, la société civile et les partenaires du développement. Il faut également faire connaître les processus et les activités, et générer des données précises, actualisées et ventilées aux échelons national et infranational. Un autre enseignement est que ce sont les besoins et la possibilité de réalisation du programme qui devraient déterminer le choix des zones géographiques où intervient le FNUAP. Celui-ci doit continuer de plaider en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes aux stratégies du

Gouvernement relatives à la population et au développement. La prédisposition du pays aux catastrophes naturelles met en évidence la nécessité de remédier aux préoccupations en matière de santé de la procréation dans un contexte de catastrophe.

III. Programme proposé

12. Le programme proposé tient compte des priorités du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que des stratégies du plan de financement pluriannuel 2004-2007 du FNUAP. Il est conforme au quatrième plan quinquennal de développement et cadre avec la nouvelle orientation stratégique du FNUAP. Son cycle est harmonisé avec ceux des autres organismes des Nations Unies. On s'efforcera d'améliorer les partenariats avec les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires du développement, tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

13. Le programme sera axé sur les résultats et l'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales. Certaines interventions couvriront l'ensemble du pays, mais la plupart seront concentrées sur trois zones géographiques sélectionnées, selon les besoins et les possibilités de réalisation du programme. Le FNUAP poursuivra ses initiatives Sud-Sud au moyen de séminaires, conférences, visites d'étude et formation dans les pays de la région, en particulier les pays musulmans. Le programme sera exécuté conformément aux objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Le quatrième programme de pays a pour but de faciliter la réalisation de l'objectif national visant à améliorer la qualité de vie du peuple iranien par les moyens suivants : a) amélioration de l'accès à des services de santé de la procréation de qualité; b) renforcement des capacités statistiques nationales en matière de suivi des objectifs de la CIPD et des objectifs du Millénaire pour le développement; et c) émancipation des femmes. Le programme contribuera à la réalisation des objectifs prioritaires ci-après du PNUAD : a) renforcement des capacités et des moyens permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; b) bonne gestion des affaires publiques; et c) gestion des catastrophes.

15. Le programme proposé sera composé des trois éléments complémentaires suivants : santé de la procréation, stratégies en matière de population et de développement et condition de la femme. Des fonds seront également alloués pour la coordination du programme et l'assistance.

Santé de la procréation

16. Les résultats escomptés de cet élément sont les suivants : a) amélioration de l'accès à des informations et des services de qualité en matière de santé de la procréation pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les adolescents; b) augmentation de la disponibilité de services et d'informations de qualité en matière de santé de la procréation pour les populations touchées par des catastrophes. Le premier résultat escompté contribuera aux résultats ci-après du

PNUAD : amélioration de l'accès à des services sociaux de base, y compris les soins en matière de santé de la procréation et la prévention du VIH/sida et les services pour tous les groupes vulnérables; et création d'une instance nationale chargée de suivre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le second résultat escompté contribuera au résultat ci-après du PNUAD : renforcement de la gestion des risques de catastrophe aux échelons national et local.

17. *Produit 1 : augmentation de la disponibilité de services et de produits de qualité en matière de santé de la procréation.* Les efforts viseront à améliorer la qualité des services en matière de santé de la procréation, s'agissant en particulier de la planification familiale et de la maternité sans risque. Les services de santé de la procréation seront intégrés aux services de traitement des infections de l'appareil génital et des infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. La qualité des services destinés aux hommes sera également améliorée. Dans certaines zones géographiques, le programme permettra de mettre en place des services reposant sur des données probantes pour lutter contre les maladies génésiques. Une attention particulière sera accordée à la prestation de services liés à la violence sexiste. En raison de la diminution des investissements dans la planification familiale, des efforts seront déployés pour garantir la sécurité des produits.

18. *Produit 2 : amélioration des informations et des services en matière de santé de la procréation à l'intention des jeunes.* Le FNUAP continuera de dialoguer avec le Gouvernement sur sa politique concernant les informations et les services en matière de santé procréative et de sexualité des adolescents. Actuellement, les services destinés aux adolescents non mariés ne sont pas intégrés au système de soins de santé primaires. Le FNUAP s'emploiera à faire reconnaître les droits des jeunes en matière de procréation. Un projet pilote intégrant des services en matière de santé procréative et de sexualité des adolescents au système de soins de santé primaires sera lancé dans certaines zones géographiques.

19. *Produit 3 : amélioration de l'information et des services concernant les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida.* Le FNUAP centrera son action sur la promotion et la distribution des préservatifs, en particulier chez les jeunes et les groupes ayant un comportement sexuel à risque. Il appuiera les activités de sensibilisation visant à atténuer l'opprobre associé au VIH/sida et continuera de faire appel au soutien de personnalités religieuses.

20. *Produit 4 : sensibilisation et capacité accrues en matière de santé de la procréation, de santé procréative et de sexualité des adolescents, de droits de la procréation et de questions relatives à la condition féminine.* Le FNUAP coordonnera ses efforts pour promouvoir une formation adaptée à la culture sur la condition féminine et la santé de la procréation, s'agissant en particulier des droits de la procréation. Il s'emploiera à s'assurer le soutien des décideurs, des personnalités religieuses et des médias, et à intégrer les problèmes spécifiques des hommes et des femmes dans les politiques, plans et programmes de santé de la procréation.

21. *Produit 5 : renforcement de la capacité nationale en matière de préparation aux catastrophes pour traiter les problèmes de santé de la procréation dans des situations d'urgence et après un conflit.* Le FNUAP effectuera une double démarche : il créera un groupe de travail sur la sécurité des produits et il élaborera également des protocoles et formera les pouvoirs publics à la fourniture d'informations et de services en matière de santé de la procréation pendant les crises

humanitaires. Il s'efforcera de collecter des fonds pour fournir des informations et des services en matière de santé de la procréation dans des situations de crise.

Stratégies en matière de population et de développement

22. Les résultats escomptés de cet élément sont les suivants : a) meilleures collecte et utilisation des données ventilées par sexe, âge et zone géographique; b) capacité nationale renforcée en matière d'éducation, de formation et d'étude de la population. Ces résultats contribueront au résultat ci-après du PNUAD : création d'une instance nationale chargée de suivre les objectifs du Millénaire pour le développement.

23. *Produit 1 : meilleure capacité à suivre les objectifs de la CIPD et les objectifs du Millénaire pour le développement.* En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP fournira une formation et une assistance technique aux institutions nationales leur permettant d'assurer un meilleur suivi des objectifs de la CIPD et des objectifs du Millénaire pour le développement. Il plaidera également en faveur de la prise de décisions reposant sur des données probantes afin d'obtenir des données précises et actualisées concernant ces objectifs.

24. *Produit 2 : recherche et formation en matière de population et de développement.* Le programme appuiera l'étude des liens existant entre la santé de la procréation, la pauvreté et le développement durable. Il continuera également de fournir une assistance limitée pour l'enseignement et la formation universitaires et d'élaborer des programmes scolaires relatifs à la population et au développement. Il appuiera les activités de sensibilisation reposant sur des données probantes aux problèmes existants et nouveaux relatifs à la population, au développement durable et à la condition de la femme. Les stratégies pour la réduction de la pauvreté, telles que les programmes de microcrédit, seront également examinées.

Condition de la femme

25. Dans ce domaine, le résultat escompté sera l'amélioration des mécanismes institutionnels et des pratiques socioculturelles visant à promouvoir et à défendre les droits des femmes et des filles ainsi que l'équité du traitement des deux sexes. Ce résultat contribuera au résultat ci-après du PNUAD : renforcer les capacités pour l'état de droit ainsi que les institutions chargées des systèmes de gestion nationaux.

26. *Produit 1 : plaidoyer reposant sur des données probantes en faveur d'une législation protégeant contre la violence sexiste.* Il existe peu d'informations sur la violence sexiste, et les initiatives visant à s'attaquer à ce problème viennent juste d'être lancées. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP poursuivra ses activités de sensibilisation et de concertation sur les politiques pour éliminer la violence sexiste et faire ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il élargira également ses concertations pour faire campagne en faveur de l'adoption de la législation nécessaire et d'une meilleure coordination des mesures prises pour poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD et du Programme d'action de Beijing. Il appuiera la formation et la recherche socioculturelle et opérationnelle dans ce domaine.

IV. Administration, suivi et évaluation du programme

27. Le Ministère des affaires étrangères sera l'organe central de coordination pour le programme proposé. Le FNUAP établira également des partenariats avec les organisations non gouvernementales pour favoriser la création de réseaux destinés à faciliter le dialogue entre les ONG nationales, les pouvoirs publics et le secteur privé sur les questions relatives à la population, la santé de la procréation et la condition féminine. Tous les projets et activités seront menés à bien à l'échelon national et/ou provincial et seront suivis conjointement par le FNUAP et les organes d'exécution grâce à des visites sur le terrain, des réunions d'évaluation annuelle des projets, des études et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

28. Le bureau de pays du FNUAP en République islamique d'Iran est composé d'un représentant et de son adjoint, d'un administrateur national de programmes, d'un administrateur adjoint et de fonctionnaires d'administration. Des fonds seront affectés pour financer un poste d'administrateur national de programmes et deux postes de fonctionnaire d'administration, dans le cadre des effectifs approuvés pour le bureau de pays. Des personnes peuvent être également recrutées sur le plan national pour renforcer l'exécution des projets. L'Équipe de services techniques du FNUAP à Katmandou fournira un appui technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République islamique d'Iran

Priorités nationales pour 2005-2009 : a) renforcer les capacités et les moyens permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et b) atténuer les effets des catastrophes sur les populations vulnérables et réduire les pertes en vies humaines, la souffrance et les dommages causés aux ressources et aux biens du pays

Résultats du PNUAD : a) amélioration de l'accès à des services sociaux de base, y compris les soins en matière de santé de la procréation et la prévention du VIH/sida et les services pour tous les groupes vulnérables; b) création d'une instance nationale chargée de suivre les objectifs du Millénaire pour le développement; c) renforcement de la gestion des risques de catastrophe aux échelons national et local

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Santé de la procréation	<p><i>Résultat :</i> Amélioration de l'accès à des informations et des services de qualité en matière de santé de la procréation pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les adolescents</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé de la procréation et condition de la femme intégrées dans le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement • Mesures prises aux échelons national et infranational pour améliorer l'accès des jeunes à des informations et des services de qualité en matière de santé de la procréation • Augmentation du taux d'utilisation de la contraception • Réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale • Réduction de la mortalité périnatale • Intégration de la question de la violence sexiste à la santé de la procréation au niveau des soins de santé primaires 	<p><i>Produit 1 :</i> Augmentation de la disponibilité de services et de produits de qualité en matière de santé de la procréation</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage d'établissements offrant des services de qualité en matière de planification familiale et de maternité sans risque (en fonction des critères prescrits) • Augmentation du pourcentage de naissances assurées par un personnel qualifié dans certaines zones • Augmentation du nombre d'hommes ayant accès à des établissements qui leur sont réservés dans certaines zones • Augmentation du pourcentage d'établissements effectuant des interventions concernant quelques maladies dans certaines zones • Prise en charge des victimes de violences sexistes assurée dans des centres de soins • Réduction des ruptures de stocks de produits contraceptifs 	<ul style="list-style-type: none"> • OMS, UNICEF, ONUDC, groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida, groupe thématique des Nations Unies sur les femmes et les sexes/pécificités • Literacy Movement Organization, Centre pour la participation des femmes, Centre national de statistique, Ministère de l'intérieur, Ministère de la santé et de l'enseignement médical, Ministère de l'éducation • Organisations non gouvernementales 	<p>Ressources ordinaires : 5 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 1 million de dollars</p>

Élément de programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs	Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources
	<p><i>Résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la disponibilité de services et d'informations de qualité en matière de santé de la procréation pour les populations touchées par des catastrophes <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des préoccupations en matière de santé de la procréation dans le plan de préparation aux situations d'urgence 	<p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Amélioration des informations et des services en matière de santé de la procréation à l'intention des jeunes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage de jeunes gens (10-24 ans) ayant recours aux informations et aux services adaptés en matière de santé de la procréation dans certaines zones • Augmentation du nombre de décideurs appuyant la santé procréative et sexuelle des adolescents <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Amélioration de l'information et des services concernant les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/sida</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans connaissant au moins un moyen de contracter des MST et le VIH • Augmentation de l'utilisation du préservatif chez les jeunes de 15 à 25 ans • Augmentation du pourcentage de décideurs, de personnalités locales et religieuses exprimant leur appui aux informations et aux services relatifs au VIH/sida 		

Élément de programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs	Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources
		<p><i>Produit 4 :</i> Sensibilisation et capacité accrues en matière de santé de la procréation, de santé procréative et de sexualité des adolescents, de droits de la procréation et de questions relatives à la condition de la femme</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de campagnes médiatiques sur la condition de la femme et la santé de la procréation • Nombre de plans sectoriels tenant compte des questions concernant la condition de la femme et la santé de la procréation 		
		<p><i>Produit 5 :</i> Renforcement de la capacité nationale en matière de préparation aux catastrophes pour traiter les problèmes de santé de la procréation dans des situations d'urgence et après un conflit</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et utilisation de manuels de protocole et de formation • Nombre de responsables gouvernementaux et d'agents de santé sensibilisés aux questions de santé de la procréation dans des situations d'urgence qui participent au plan de gestion des catastrophes 		

Priorités nationales pour 2005-2009 : renforcer les capacités et les moyens permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
 Résultat du PNUAD : amélioration de l'accès à des services sociaux de base, y compris les soins en matière de santé de la procréation et la prévention du VIH/sida et les services pour tous les groupes vulnérables; création d'une instance nationale chargée de suivre les objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Stratégies en matière de population et de développement	<p><i>Résultat :</i> Meilleures production et utilisation des données ventilées par sexe, âge et zone géographique</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité et utilisation de données ventilées par sexe tenant compte de la différence entre les sexes pour formuler et suivre les objectifs de développement aux niveaux national et infranational • Augmentation du budget alloué à la collecte et à l'analyse de données, en pourcentage du produit intérieur brut <p><i>Résultat :</i> Capacité nationale renforcée en matière d'éducation, de formation et d'étude de la population</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un plan de mise en valeur des ressources humaines en matière de population et de développement • Existence d'un plan sur les perspectives en matière de population et de développement 	<p><i>Produit 1 :</i> Meilleure capacité à suivre les objectifs de la CIPD et les objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une base de données ventilées par sexe tenant compte de la différence entre les sexes aux échelons national et infranational • Rapport semestriel sur certains indicateurs de la CIPD et des objectifs du développement pour le Millénaire <p><i>Produit 2 :</i> Recherche et formation en matière de population et de développement</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour et utilisation du cursus universitaire sur la population et le développement • Augmentation du pourcentage d'étudiants y suivant un cursus universitaire sur la population et le développement • Nombre d'études effectuées sur les nouvelles questions relatives à la population et au développement et enseignements tirés 	Tous les organismes des Nations Unies présents en République islamique d'Iran Organisation de gestion et de planification, Centre national de statistique, Ministère de la santé et de l'enseignement médical	Ressources ordinaires : 3 250 000 dollars

Priorités nationales pour 2005-2009 : renforcer les capacités nationales en matière de bonne gestion des affaires publiques
 Résultat du PNUAD : renforcer les capacités pour l'état de droit ainsi que les institutions chargées des systèmes de gestion nationaux

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Condition de la femme	<p><i>Résultat :</i> Amélioration des mécanismes institutionnels et des pratiques socioculturelles visant à promouvoir et à défendre les droits des femmes et des filles ainsi que l'équité du traitement des deux sexes</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mécanismes nationaux et régionaux chargés de suivre et de faire diminuer la violence sexiste • Les partenaires de la société civile font la promotion active de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation 	<p><i>Produit 1 :</i> Plaidoyer reposant sur des données probantes en faveur d'une législation protégeant contre la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure disponibilité des données sur la violence sexiste • Augmentation du nombre de déclarations contre la violence sexiste faites par des décideurs et des personnes influentes • Augmentation du pourcentage des victimes de violence sexiste sensibilisées et souhaitant s'exprimer sur les problèmes et les questions de violence sexiste 	<p>PNUD, UNICEF, groupe thématique des Nations Unies sur les femmes et les sexes/pécificités</p> <p>Centre pour la participation des femmes, toutes les branches du Gouvernement</p> <p>Organisations non gouvernementales</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000 dollars</p> <p>Coordination du programme et assistance : 750 000 dollars, à prélever sur les ressources ordinaires</p>